

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR TERRITORIAL 2022

**SPÉCIALITÉ « PRÉVENTION, GESTION DES
RISQUES »**
OPTION « SÉCURITÉ DU TRAVAIL »

ÉPREUVE DE PROJET

NOTE OBTENUE : 14.75 / 20

Question 1

Note à l'attention de la directrice de la petite enfance.

Suite à la demande du CHSCT, de l'augmentation du turn-over des auxiliaires de puériculture ainsi que des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles, je vous propose de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels. Pour rappel, il y a quatre grands enjeux à actualiser ce document ou cet outil en vue d'instaurer une démarche de prévention durable :

L'enjeu humain :

Il est nécessaire que nos agents travaillent dans de bonnes conditions pour éviter ou limiter toute altération de la santé que ce soit par des accidents de travail ou des maladies professionnelles (MP). Pour cela, il est nécessaire de maîtriser les risques de nos agents en les répertoriant et en les traitant.

L'enjeu économique :

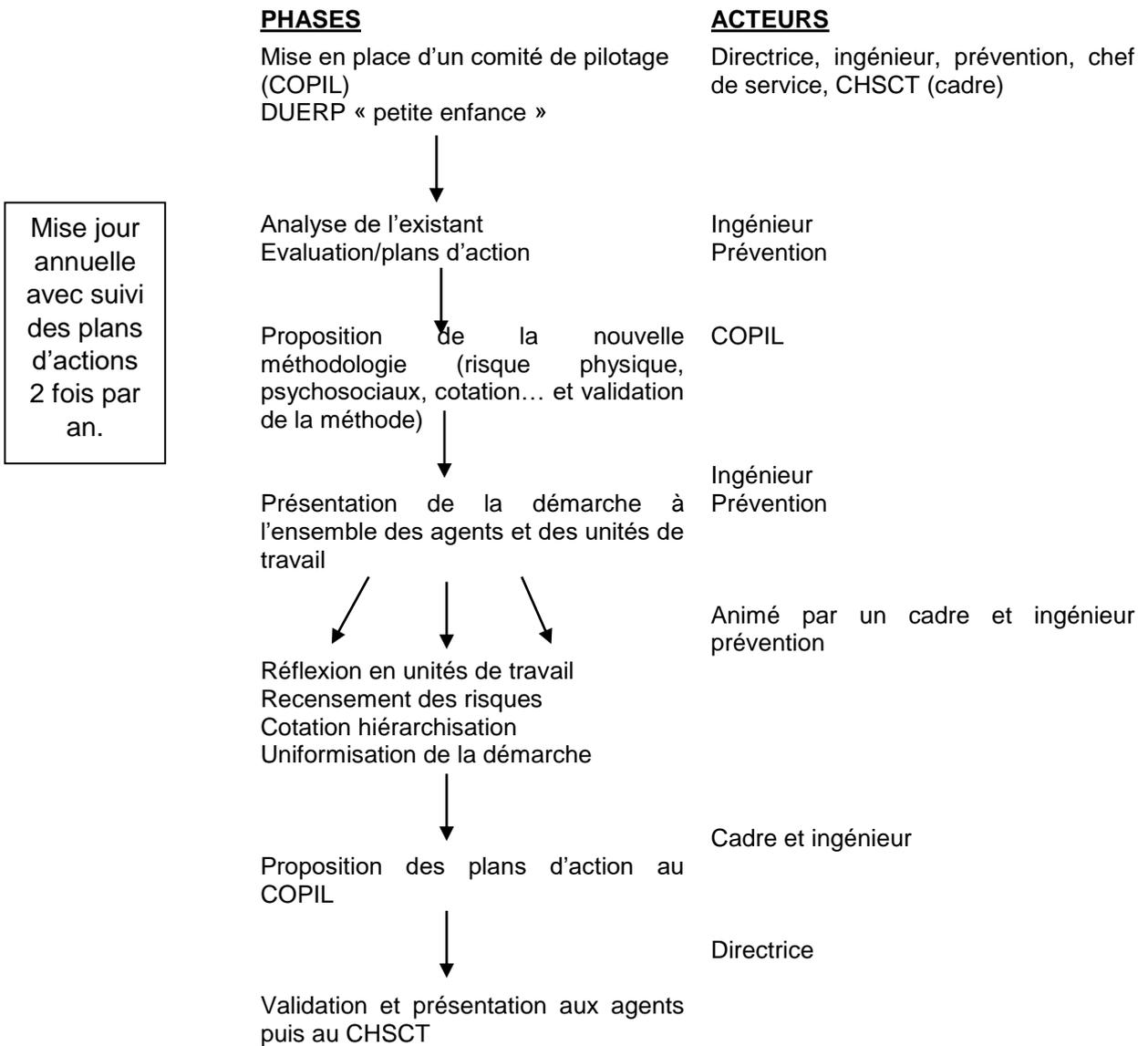
Le coût des arrêts de travail lors des accidents ou des maladies professionnelles peuvent engager la responsabilité de l'employeur que ce soit en matière pénale si la réglementation n'est pas respectée ou que ce soit en matière civile pour réparer les dommages. Une mauvaise gestion des risques professionnels peut donc avoir de lourdes conséquences pour l'employeur que ce soit des amendes ou même de la prison. D'ailleurs, le code du travail prévoit une amende de 1500 € si non présentation du DUERP.

L'enjeu social :

La démarche du DUERP doit permettre de favoriser le dialogue social en intégrant les agents exposés mais aussi les représentants du personnel. Des agents avec de bonnes conditions de travail est un gage de bon accueil des enfants. En effet, il faut prendre soin de soi avant de prendre soin des autres.

Une bonne démarche de prévention des risques professionnels permet aussi une meilleure attractivité pour les recrutements car l'image de la collectivité est meilleure.

Pour mettre à jour et actualiser le DUERP, je vous propose la méthode suivante sous :



Mise jour annuelle avec suivi des plans d'actions 2 fois par an.

Question 2

FICHE TECHNIQUE SUR LE RISQUE PHYSIQUE	
Les conséquences possibles sur la santé	Les mesures de prévention techniques envisageables
Les troubles musculosquelettiques (TMS) Douleurs lombaires ou cervicales Hernies discales	Conception des locaux Mise en place d'équipement à hauteur variable et sur roulettes (baignoire, tables...) Acquisition de tabourets à roulettes pour adultes. Escaliers escamotables sous les plans de change pour limiter le port de charge des enfants. Formation des agents à la prévention liée à l'activité physique (PRAP) Matériel de lève-personne.

FICHE TECHNIQUE SUR LE RISQUE BIOLOGIQUE	
Les conséquences possibles sur la santé	Les mesures de prévention techniques envisageables
4 types de répercussions sur la santé : infections, allergies, effets toxiques, cancers. L'agent infectieux peut pénétrer soit par : Inhalation (respiratoire) Absorption de la peau Inoculation (piqûre) Ingestion (avalé)	Nettoyer régulièrement les postes de travail avec un désinfectant. Ventiler régulièrement les locaux. Lutter contre l'intrusion d'insectes ou rongeurs. Mettre des placards séparés. Fournir les équipements de protection individuelle (vêtement de travail, gants, lunette) Assurer le nettoyage des vêtements par la collectivité. Sensibiliser les agents au risque biologique.

Question 3

Comme il a été souligné précédemment, le bien être des équipes, la maîtrise des risques pour les auxiliaires a des conséquences importantes sur l'accueil des enfants. Pour poursuivre l'évaluation des risques psychosociaux pour les auxiliaires de puéricultures, je propose d'organiser quatre groupes de réflexion sur les thèmes mis en avant par la DUERP. Pour chacun des thèmes, voici les pistes de travail à explorer :

- L'organisation du travail

Il faudra s'interroger sur les horaires d'accueil qui peuvent être source de tension dans la gestion des équipes. Si les plannings sont élaborés plusieurs semaines ou plusieurs mois en amont afin de chaque agent puisse anticiper son organisation personnelle.

De la même manière, s'interroger sur les rythmes de travail, pour avoir des temps de récupération ? Enfin si il y a plusieurs postes de travail, la rotation est-elle mise en place pour tous et équilibré afin d'avoir aussi une rotation sur les postes les plus pénibles. D'ailleurs, il serait intéressant de voir à quelle fréquence la rotation peut se faire.

La gestion RH :

Sur ce point, il serait intéressant de voir si les auxiliaires puéricultrices ont tous les mêmes profils de formation. Est-ce qu'ils ont les formations nécessaires pour tenir leur poste de travail et être autonome (formation professionnelle, accueil du public, formation, liés à la prévention (PRAP),...

Ensuite, la question peut être posée sur la gestion des remplacements lors des absences moyennes ou longues durées. Cela peut devenir compliqué pour les équipes quand les temps de carence sont de plusieurs semaines ou quand il y en a plusieurs en même temps.

Les relations professionnelles et interpersonnelles :

Sur cette partie, plusieurs questions vont être à étudier si l'on voit le rapport Gallac. Il va falloir s'interroger sur les relations entre collègues avec la hiérarchie et la relation avec la collectivité. Les questions d'appuis en cas de difficulté des collègues de la hierarchie vont être soulevés. Y- a-t-il de la reconnaissance (remerciements, valorisation du travail, rémunérations) mis en place ?

Pour réguler la charge de travail, existe-t-il des moments de partage, de l'analyse de pratique ? Et des temps de convivialité ou de pauses ont-ils instaurés par les agents ou la hiérarchie ?

L'environnement physique et technique de travail

Pour ce dernier point, il pourra se faire en deux temps. Sur l'environnement de travail, qu'est ce qui pose problème ? le bruit, l'éclairage, la température, etc... Des études spécifiques pouvant être menées en fonction des résultats.

Enfin sur les techniques de travail, est-ce que cela repose sur les méthodes de travail qui sont mises en place, le manque de matériels adaptés ? Ces questions peuvent amener à se demander si les moyens matériels mis à disposition sont suffisants pour réaliser les objectifs des auxiliaires puéricultures.

Question 4 :

a) L'intégration de la prévention des risques dans le projet de construction d'une nouvelle crèche permet d'intégrer dès la conception les enjeux humains et sociaux qui vont se jouer dans ce futur local de travail. L'enjeu est humain car il permet de réfléchir avec l'ensemble des discipline (architectes, préventeurs, médecins, CHSCT, encadrants et futurs utilisateurs) en tentant d'adapter le plus possible le bâtiment à sa destination future tout en posant les difficultés ou les prérogatives de chaque métier. Cela permettra de prendre en compte les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité des futurs utilisateurs. Ainsi, la participation des différents acteurs permet une meilleure acceptation du projet et des décisions car chacun a eu connaissance des arguments.

b) Pour la conception du projet architectural, je propose de faire appel à un ergonome en matière de conception afin de s'assurer toutes les étapes du projet seront bien validés. Il sera nécessaire d'organiser un comité de pilotage pour la réalisation de ce nouvel ouvrage afin qu'il puisse répondre aux attentes de plus grand nombre. Le comité de pilotage viendra valider les propositions des différents groupes de travail qui pourront être animés par l'ergonome et par moi-même. Les différents groupes de travail porteront su l'analyse des situations de travail existants dans le bâtiment. Ainsi, les situations de travail mettront en avant les principaux points de vigilance pour respecter le PGP (Principe Généraux de Prévention). Au maximum, nous nous efforcerons d'adapter le travail à l'homme, ainsi que toutes les variabilités (imprévus) que l'activité de travail induit.

c) Pour l'élaboration du programme de travaux, voici les éléments à évoquer concernant les thèmes suivants :

- L'enfant :

- Un environnement sécurisé (espace, hygiène, surface, mobilier...)
- Créer des espaces collectifs et individualisés en fonction des âges.
- Lieu de sommeil, de prise de repas (nombre)
- Le traitement acoustique et lumineux
- Accessibilité des locaux

Les parents :

- Un accueil personnalisable (professionnels, parents, enfants)
- Accessibilité des locaux
- Lieu d'allaitement

Le personnel :

- Matériel à hauteur variable, notamment pour les soins
- Salles modulables en fonction des activités
- Chaises et tables sur roulettes avec des freins de blocage.
- Assistance pour le port de charge
- Le traitement acoustique et lumineux